

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB
du Grand Annecy

Fillière
Thorens-Glières - Sud

Règlement graphique
PLAN E : STATIONNEMENT

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Annecy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi
HMB
La Présidente,
Frédérique JARDET

ECHELLE	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025	Modification	Modification simplifiée
1:7 500		Révision	

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024



Stationnement

- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Autres prescriptions

- Secteur avec densité minimale de construction à proximité des transports collectifs au titre de l'article L151-26 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU (OAP)

Zonage

- contours zonage

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

Données d'information

- Cours d'eau

